



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT # 3-18 concernant les modalités de publication des avis publics

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la municipalité de La Bostonnais que lors de l'assemblée publique du 8 mai 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT # 3-18 concernant les modalités de publication des avis publics**

QUE ce règlement est déposé au bureau de la greffière à la Municipalité de La Bostonnais, situé au 15, rue de l'église, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou vous pouvez aussi le consulter sur le site Web de la Municipalité au www.labostonnais.ca

AVIS FAIT ET DONNÉ à la Bostonnais, ce 10^e jour du mois de mai 2018.

Michelle Cantin,
Greffière

Pour affichage au bureau municipal et sur le site Web.

AVIS DE MOTION ET	
PROJET DE RÈGLEMENT	10 avril 2018
ADOPTION	8 mai 2018
ENTRÉE EN VIGUEUR	9 mai 2018
AVIS PUBLIC	10 mai 2018